

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA TÉNARÈZE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP / 2022\_392  
Du 22 novembre 2022  
D'octroi d'une autorisation d'occupation du domaine public et  
portant sur la réglementation de la circulation des véhicules

Services Police Municipale  
Dossier suivi par ASVP  
☎ 05 62 28 48 31  
✉ [ASVP@condom.org](mailto:ASVP@condom.org)

**LE MAIRE DE CONDOM,**

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** le Code de la Route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** le code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.6,

**Vu** la demande présentée le **22 novembre 2022 par Madame Sophie FONTAINE, pour le compte de l'Association Commerciale Condomoise**, sollicitant l'autorisation d'occupation de domaine public et la réglementation de la circulation des véhicules dans le cadre du lancement de l'opération « vitrine magique de Noël » au 11 rue Charron 32100 CONDOM,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Pour permettre, dans de bonnes conditions, le lancement de la vitrine de Noël, l'Association Commerciale Condomoise est autorisée à occuper le domaine public communal,

**CIRCULATION INTERDITE**

**RUE CHARRON**

**Le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 de 18h00 à 21h00**


**ARTICLE 2 :** TOUTES DISPOSITIONS SERONT PRISES POUR ASSURER LA SECURITE PUBLIQUE.

**ARTICLE 3 :** Le pétitionnaire est tenu d'enlever, au terme du présent arrêté, les dépôts de matériaux et marchandises, emballages de toute nature, cartons, cageots et réparer immédiatement les dommages qui auraient pu être causés aux chaussées, trottoirs et ouvrages de dépendance.

**ARTICLE 4 :**

- Monsieur le Directeur Général des Services
  - Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Condom,
  - Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers de Condom,
  - Monsieur le Chef de Police Municipale,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est transmise au pétitionnaire.

Fait à Condom, le 22 novembre 2022  
Le Maire,  
Jean-François ROUSSE

  
  
Le Directeur Général des Services  
Philippe MARTIN